

Classement intégral pour l'observatoire de Cointe

LIÈGE

Le collège introduit la demande... avant la vente.

Le dossier de l'observatoire de Cointe, installé dans le quartier éponyme, n'est pas un long fleuve tranquille. En effet alors que de nombreux amateurs de patrimoine souhaitaient que le site – qui a accueilli l'Institut d'astrophysique de l'université de Liège durant plus de 120 ans avant son déménagement au Sart-Tilman en 2002 – reste dans le giron public, le ministre Adrien Dolimont en charge du Budget l'a confirmé il y a peu: le site sera vendu... au prix fixé de 950 000 euros! Pour rappel, la Région avait acheté le site en 2021 pour y implanter la direction de l'archéologie de Liège, mais, constatant par la suite que le coût des réparations était très élevé, le projet avait été abandonné.

Parc et partie moderniste

Avant la vente, la Ville semble donc vouloir garantir une préservation globale des

lieux afin de conserver ce bien et l'ensemble de la propriété. C'est finalement l'intégralité du site qui pourrait être classé.

Ce vendredi 10 février 2023, le collège communal a décidé d'introduire une demande

d'extension de classement de la partie moderniste de l'observatoire de Cointe et du parc. "Depuis le 22 juin 2020, l'observatoire de Cointe est classé comme monument avec zone de protection, grâce à la demande introduite à l'initiative l'échevine Christine Defraigne, indique le collège. C'est l'intérêt architectural et scientifique de certaines parties de l'ancien institut d'astrophysique de

l'ULiège qui ont été déterminants dans ce classement..." On évoque ici les façades, la toiture, les structures portantes, la tour météorologique et la tour du télescope, entre autres. La zone de protection établie correspond à la parcelle cadastrale contenant le bien... et la demande d'extension concerne donc l'aile moderniste ainsi que le parc entourant l'observatoire.

"L'aile moderniste a été réalisée en 1963 par l'architecte Gysbrechts (plans signés en 1957). L'extérieur de la bâtisse est composé d'un parement de briques jaunes, de baies à châssis métalliques, d'entrées pourvues d'auvents en béton, de toitures plates. L'intérieur, quant à lui, d'un hall majestueux, d'un auditoire reflétant la vocation scientifique des lieux. Elle est un témoin significatif du mouvement moderne présentant des qualités architecturales indéniables, sans rupture avec les bâtiments néogothiques, dont l'intégration est harmonieuse", précise aujourd'hui l'échevinat de l'Urbanisme.

Quant au parc, d'un "grand intérêt paysager", il est s'étend sur 1,4 ha au cœur du parc privé de Cointe, vaste quant à lui de 35 ha. Il abriterait des essences peu communes qui apportent une plus-value au site.

La demande d'extension de classement sera introduite auprès de l'Agence wallonne du Patrimoine (AWaP) qui réalisera la fiche patrimoniale avant de soumettre à la ministre du Patrimoine qui décidera (ou pas) d'entamer la procédure. À suivre...



Le parc et l'aile moderniste (à droite) de l'observatoire de Cointe. © MICHEL TONNEAU

Marc Bechet